



COMMUNIQUE

CAGE DE VERRE ET DE METAL DANS LA SALLE B DU TGI

Le Barreau de Martinique réuni en Assemblée Générale le mercredi 07 mars 2018 :

CONSTATE avec surprise l'installation le 05 mars 2018 de cages de verres et de métal dans la Salle B du TGI de FORT DE FRANCE dans lesquelles doivent comparaître les accusés de la Cour d'Assise.

DEPLORE l'absence de concertation avec le Barreau, hormis une simple information sur un projet d'installation faite au Bâtonnier par le Président et le Procureur de la République en date du 4 juillet 2017.

AFFIRME avec force que cette cage caractérise une atteinte évidente aux droits fondamentaux au rang desquels figurent la présomption d'innocence, les droits de la défense, le droit à un procès équitable et le respect de la dignité humaine.

RAPPELLE que le 22 décembre 2017, le Ministre de la Justice a ordonné la suppression de l'installation des boxes eu égard à la mobilisation nationale des Avocats et de certains Magistrats contre ce type de réalisations dégradantes.

SOULIGNE que cette installation au TGI de FORT DE FRANCE est donc en totale contradiction avec la décision ministérielle.

S'OPPOSE catégoriquement à la mise en place programmée d'une deuxième cage dans la Salle A du Tribunal, accueillant les audiences correctionnelles.



Le Bâtonnier

CONDAMNE fermement ce dispositif scandaleux qui tend à altérer de manière indiscutable la perception des jurés et des magistrats quant à la personne qu'ils doivent juger qui est présentée en cage.

EN CONSEQUENCE,

DECIDE d'une mobilisation immédiate de tous les Avocats prenant la forme d'un refus de plaider dans toutes les audiences pénales dans lesquelles les justiciables comparaissent dans la cage de verre.

EXIGE sans délai le retrait de toutes les cages de verre déjà existantes.

INVITE la population martiniquaise à soutenir ce mouvement des Avocats en faveur de la défense de leurs droits.

Fort-de-France, le 07 mars 2018

Le Barreau de Martinique